

Document 2

1- À l'aide du document 2, décrivez les tâches effectuées par les ouvriers coloniaux pour la compagnie des produits chimiques d'Alais, Froges et Camargue. Quels indices permettent de comprendre qu'il s'agit d'un travail pénible fait dans des conditions difficiles ?

- D'après les photographies, les travailleurs coloniaux employés par la compagnie des produits chimiques d'Alais, Froges et Camargue avaient pour mission de charger du sel à l'aide de pelles dans des wagonnettes. Il s'agissait d'un travail répétitif, physique et fatigant.
- De plus, l'un des ouvriers porte des lunettes (il est le seul) car la réverbération du soleil sur les étendues de sel était très aveuglante.
- Les travailleurs sont presque tous pieds nus dans le sel, ce qui provoquait des brûlures. Ces ouvriers étaient donc sous-équipés pour les tâches qu'ils avaient à accomplir.

Documents 1 et 3

2- D'après les documents 1 et 3, à quelles autres difficultés les travailleurs coloniaux sont-ils confrontés ?

- Le document 1 montre que les Indochinois sont victimes de discrimination par rapport aux autres travailleurs. Ils subissent en effet le même sort que les prisonniers (cheveux rasés, marques au nitrate d'argent sur la peau) alors qu'ils n'en sont pas...
- Dans le document 3, il est aussi mentionné que les rations de nourriture sont jugées insuffisantes par les travailleurs.
- Le document nous renseigne sur le fait que certains ouvriers coloniaux, d'origine citadine, font un travail auquel ils ne sont pas habitués et qui leur pose donc des difficultés.
- Enfin, le vocabulaire utilisé dans le document 3 (« commandement », « compagnie ») rappelle celui de l'armée et semble indiquer une organisation extrêmement stricte d'inspiration militaire (malgré leur statut de travailleurs civils).

3- Comment les travailleurs coloniaux réagissent-ils face à ces difficultés ?

- Le document 1 fait état d'un « certain mécontentement » provoqué par les mesures discriminatoires dont les travailleurs coloniaux font l'objet. L'auteur du texte semble redouter des actions, mais elles n'ont manifestement pas encore eu lieu.
- Le document 3 évoque une grève ce qui signifie une réponse collective qui a supposé un certain degré de concertation et d'organisation de la part des travailleurs.

4- Les autorités vous semblent-elles à l'écoute des travailleurs coloniaux ? Justifiez votre réponse.

- Dans le document 1, le mécontentement des travailleurs coloniaux préoccupe les autorités. Cependant, si elles s'intéressent au sujet, ce n'est pas parce que le sort des ouvriers leur importe, mais parce qu'elles redoutent que les discriminations subies n'alimentent la propagande menée par le parti communiste indochinois contre la mobilisation des habitants des colonies.
- Dans le document 3, les difficultés soulevées par les travailleurs à l'occasion de la grève ne sont pas du tout prises en compte. L'auteur du document met constamment en doute la parole des ouvriers (« prétendent », « invraisemblable »). De plus, il met en avant l'absence de protestation de la part d'autres groupes de travailleurs coloniaux pour invalider les revendications des grévistes.

5- Quels éléments complémentaires le document 4 apporte-t-il au sujet de la mobilisation des travailleurs coloniaux par la France pendant la seconde guerre mondiale ?

- En plus des travailleurs indochinois dont il a été question dans les réponses précédentes, la France a aussi fait appel à des ouvriers venus d'Afrique du Nord comme Amar Becili. C'est donc l'ensemble de l'empire qui est mobilisé.
- Les documents 2 et 3 évoquent le travail dans les exploitations de sel de la côte méditerranéenne, le document 4 nous renseigne sur la participation aux travaux de fortification menés par l'Allemagne (dans le cadre de la défense du littoral européen face à la crainte d'une attaque des États-Unis et de l'Angleterre).
- La mort d'Amar Becili confirme la pénibilité des conditions de travail dont les ouvriers coloniaux ont pâti (ainsi que le montrent les trois premiers documents).